

proroger notre Parlement Provincial au troisième jour d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Cité de *Montréal* : Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand bénéfice et avantage de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, jeudi le douzième jour de septembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et faire ce qui sera jugé convenable.—Et n'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal* en notre dite Province du *Canada*, ce trente-et-unième jour de juillet, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quarante-quatre, et dans la huitième année de notre règne.

C. T. M.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,

C. C. C.



PROVINCE DU }  
*Canada.* } C. T. METCALFE.

**VICTORIA**, par la Grâce de DIEU,  
**REINE** du Royaume-Uni de la Grande  
*Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la*  
*Foi, etc. etc. etc.*

A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite Province, en notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et se tenir le douzième jour du mois de septembre courant, et à chacun de vous—

Proclamation  
du 6 septembre  
prorogant le  
Parlement au  
22 octobre.

SALUT :

#### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que le trente-et-unième jour de juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au douzième jour de septembre courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre Cité de *Montréal* : Maintenant sachez que, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand bénéfice et avantage de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement Provincial, en notre Cité de *Montréal*, mardi le vingt-deuxième jour d'octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Province du *Canada*, et faire ce qui sera jugé convenable.—Et n'y manquez pas.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province : Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, Chevalier Grand' Croix du Très-Honorable Ordre du Bain, un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique